

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2018/138

L'an deux mille dix-huit et le 1^{er} août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES, Monique MARTIN, Roger LACOME

Absents excusés : François DABEZIES, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Nathalie SALCUNI et Jean-Pierre CABOS

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montastruc (pour le fonctionnement de la garderie) pour l'année 2018

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT, une communauté de communes peut verser un fonds de concours à ses communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, et ce, après accords concordants exprimés à la majorité simple des conseils communautaires et municipaux concernés.

A ce titre, la commune de Montastruc nous a fait parvenir une demande de participation aux frais de fonctionnement de sa garderie : 2 991 €. Cette somme est prévue au BP 2018 sur le compte 657341.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Montastruc pour le fonctionnement de sa garderie, pour l'année 2018, à hauteur de 2 991 €.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 13 AOUT 2018



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180801-2018-138B-DE
Date de télétransmission : 13/08/2018
Date de réception préfecture : 13/08/2018